



INTERVIEW : INNOVER EN MILIEU À RISQUES, C'EST POSSIBLE ! UNIVERAMIANTE.CO M



DI environnement est une entreprise spécialisée dans les milieux à risque, en particulier l'amiante. Entre obligations réglementaires et normatives, l'entreprise a développé une expertise depuis 15 ans en la matière. Rencontre avec Hugo Rosati, directeur délégué en charge de l'agence Grand Lyon.

Univers Amiante : Pourriez-vous nous présenter votre entreprise, son historique, ses services, ses clients ?

Hugo Rosati : « La société Dauphiné Isolation est fondée en 1987 à Montélimar par Frédéric Rosati. A l'époque, elle innove déjà dans le secteur de l'isolation avec la projection d'isolant. Par la suite, en 1995, la société se positionne sur un marché en devenir : le désamiantage.

5 ans plus tard, en 2000, l'activité de désamiantage se développant, le groupe se scinde en deux unités distinctes qui sont aujourd'hui Dauphiné Isolation Projection (DI Projection), avec 120 personnes et 35 millions d'euros de CA, et Dauphiné Isolation Environnement (DI Environnement) avec 300 personnes et 40 millions d'euros de CA.

DI Environnement intervient sur tous les chantiers de désamiantage, depuis la rédaction des documents administratifs jusqu'au traitement des déchets. Nous intervenons également sur les marchés spécifiques et complémentaires que sont le retrait de plomb, le décapage et la décontamination.

Nous effectuons ces prestations dans le secteur du bâtiment, de l'industrie (avec le développement du nucléaire notamment), du démantèlement et, d'une manière générale, tout autre secteur où une intervention en milieu à risques est nécessaire.

Nos références comprennent aussi bien des interventions ponctuelles que des chantiers de plusieurs années avec des dizaines d'opérateurs et différents corps d'état à gérer.

Avec les agences de Paris, Lyon, Marseille et Montélimar pour le siège, ainsi que les filiales EAS à Bordeaux et HEO à Nantes, nous pouvons proposer une offre locale sur le tout le territoire Français. Nous sommes également présents dans territoires d'outre-mer, avec une filiale à Tahiti notamment, ainsi qu'à l'international

sur des missions spécifiques (chantiers d'envergure, fourniture de matériel, assistance à maîtrise d'ouvrage, formation, etc.) et avec des implantations comme les sociétés DI Côte d'Ivoire, DI Algérie et DI Gabon ».

Univers Amiante : Vous êtes spécialisés dans le désamiantage. Pouvez-vous nous présenter ce métier et ses particularités ?

Hugo Rosati : « Le désamiantage est un métier jeune, en France comme dans la plupart des pays développés, avec des contraintes spécifiques, voire uniques, évoluant de concert avec le cadre réglementaire (tant au niveau du législateur que des normes et référentiels).

Si l'on devait définir brièvement le métier aujourd'hui le désamiantage c'est le retrait d'amiante en zone confinée, ou tout du moins dans un périmètre défini et contrôlé, avec utilisation d'EPI, d'EPC et d'outils spécifiques, par un personnel suivi et formé.

Aussi, la récente et profonde modification du cadre réglementaire découlant notamment du décret 2012-639 du 4 mai 2012 et des arrêtés correspondants, soit ceux du 8 avril et du 7 mars 2013, relatifs au choix des EPI et EPC incite l'entrepreneur à évaluer lui-même des niveaux d'empoussièrement (caractérisés par un couple matériaux/outil appelés processus), lesquels sont déterminants des protections des salariés et de l'environnement à mettre en place, en coordination avec le remarquable travail des organismes de certification et des organismes de prévention.

Autrement dit, aujourd'hui, il est de notre responsabilité en tant qu'entreprise certifiée, de par notre technicité, nos moyens et notre compétence, d'étudier, vérifier et confirmer des processus qui sont indispensables à l'appréciation du risque amiante.

Aussi, parallèlement, et au-delà de ces éléments, le métier comprend une étude et une administration de chantier spécifique, avec notamment de manière non exhaustive le PRAM, le suivi des déchets, un suivi métrologique (analyses) initial, final et permanent, et nombres de procédures de contrôles, internes comme externes ».

Univers Amiante : Est-il possible d'innover en milieux à risques ? Comment ?

Hugo Rosati : « De prime abord, et d'une manière générale, il existe une tension entre risque et innovation : chaque innovation invalide des séries statistiques en cours et comporte un risque supplémentaire durant sa période de validation d'approbation.

Autrement dit, et plus précisément par rapport au désamiantage, lorsque que nous développons un nouvel outil, un nouveau procédé, le principe de précaution nous impose de considérer le risque inconnu à son niveau maximum en utilisant en parallèle des moyens classiques, validés par les organismes de prévention.

De cette manière, la période de test de chaque innovation demande beaucoup de temps et de moyens, et dans certains cas, nous devons également avoir l'aval et la validation de ces mêmes organismes avant d'utiliser l'innovation en conditions normales d'exploitation.

Par exemple, ramené à la validation de nos processus, cela implique des chantiers-test, durant lesquels un suivi métrologique de précision est réalisé, avec des EPI et EPC à leur niveau de protection maximum jusqu'à la validation complète du processus.

Pour autant, et notamment par rapport aux caractéristiques du métier précédemment évoquées, nous sommes chaque jour confrontés à de nouvelles problématiques, parfois mêmes spécifiques à un seul chantier, à une évolution de la réglementation (avec par exemple l'abaissement de la VLEP à 10/fl), à de nouveaux matériaux et à des conditions de travail ultra spécifiques. De cette manière nous sommes dans un métier où le savoir-faire et l'innovation sont primordiaux.

En ce sens, depuis 1995, nous investissons en R&D chaque année environ 10% de notre CA annuel (12% en 2015), afin de développer et d'améliorer notre propre parc de matériel amiante et d'étudier de nouvelles méthodes et procédures.

Pour vous donner un ordre de grandeur, aujourd'hui, cet investissement nous permet de construire, utiliser et entretenir plus de 100 SAS de décontamination, plus de 250 extracteurs pour une capacité totale d'extraction de 2 millions de m³/h, du matériel électronique de contrôle et suivi ainsi des outils de dépose spécifiques, dont la plupart automatisés. Nous avons également développé un outil de reporting chantier spécifique pour plus de



traçabilité et un système de dématérialisation des documents administratifs et techniques pour plus de disponibilité. Nous menons aussi plusieurs campagnes de recherche sur nos travaux, en partenariat avec des organismes comme l'INRS, et bénéficions déjà d'une base statistique sur plusieurs années dans le but d'asseoir notre retour d'expérience pour la protection du salarié. Alors oui, il est toujours possible d'innover, même en milieu à risques, et même, face aux enjeux de demain, nous amplifierons nos investissements en ce sens »

